

OBJECTIFS :

Appréhender la réforme anti-endommagement.

Se préparer au QCM*-IPR de contrôle de compétences pour l'Intervention à Proximité des Réseaux.

*questionnaire choix multiple

Permettre à l'employeur de délivrer l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) au salarié.

PUBLIC :

Personnels intervenant pour l'exécution des travaux en préparation ou réalisation de travaux à proximité des réseaux sur domaine public. Tous les personnels intervenant sur des chantiers de travaux urgents.

PRÉ-REQUIS :

18 ans minimum et savoir lire et écrire le français

CONTENU :

La formation en ligne comporte 3 parties, un questionnaire de positionnement, la formation et une évaluation finale. Les thèmes suivants sont abordés dans la formation : la réglementation et les acteurs, l'endommagement des réseaux, les mesures de prévention, les règles métier, le déroulement d'un chantier. Chaque module comporte une à 2 questions d'évaluation d'acquisition.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

AFA Formation envoie un mail de connexion. L'apprenant a accès à la formation via une plateforme à distance spécialisée. Le module e-learning est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D, 3D, photographies.

À l'issue de la formation, l'apprenant est évalué. L'analyse des résultats obtenus permet, quand il y a lieu, de mettre en place les mesures correctives adaptées.

DATES DE FORMATION / TARIFS :

Selon les disponibilités de l'apprenant.

Le test final a lieu lors des sessions d'examen du centre : <https://www.afaformation.com/portfolio/aipr-autorisation-dintervention-a-proximite-des-reseaux/> et contacter AFA Formation au 02 41 54 88 08.

DURÉE :

30 à 45 minutes à minima de formation en e-learning (à distance).

1h00 de test IPR en présentiel au Gravier, 49000 ECOUFLANT, et au 108 rue de la Rompure, 49400 SAUMUR

LIEU DE FORMATION :

Tout lieu disposant d'un poste de travail avec accès à internet

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

En cas de question ou difficulté en cours de formation, l'adresse mail et le numéro de téléphone du e-tuteur sont donnés à l'apprenant avec les éléments de connexion.

Évaluation des compétences par test QCM sur la plateforme nationale du Ministère de la Transition Ecologique. Le candidat doit obtenir au minimum 60 % du total de points correspondant à des réponses bonnes.

SANCTION VISÉE :

Attestation de compétences, délivrée par AFA centre d'examen AIPR (n°0253-Pays de la Loire), en cas de réussite à l'examen. Cette attestation est valable 5 ans.